RÉPUBLIQUE FRANÇA LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRAT

Envoyé en préfecture le 23/11/2023 Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le ID: 030-213000037-20231123-DCM202374-DE

## DÉPARTEMENT DU GARD **COMMUNE D'AIGUES MORTES DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Réf: DCM/2023-74/8.5/26-10

	re de membr conseil muni	
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation: 20/10/2023 Notifiée aux élus le : 20/10/2023 Date de l'affichage: 20/10/2023

**OBJET: APPROBATION DE** L'AVENANT DU CONTRAT **BOURG-CENTRE OCCITANIE** POUR LA PÉRIODE 2022-2028

## SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-SIX OCTOBRE à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 octobre 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S: Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Arnaud FOUREL à Régis VIANET Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL Cédric BONATO à Joachim RAMS

Gilles TRAULLET à Pierre MAUMÉJEAN Yves GRAS à Christine DUCHANGE Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS: Maryline POUGENC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel LEBLANC

## Rapporteur: Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune d'Aigues-Mortes, signé le 13 mars 2020, Vu la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Recu en préfecture le 23/11/2023

Publié le



ID: 030-213000037-20231123-DCM202374-DE

Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camarque pour la période 2022-2028

Sont positionnés comme signataires en sus de la Région et de la commune d'Aigues-Mortes et la Communauté de Communes Terre de Camargue,

Il est rappelé au conseil municipal qu'en 2019, la commune d'Aigues-Mortes a décidé de s'engager au côté de la Région Occitanie dans la politique de développement et de valorisation Bourgs-Centres Occitanie. Le contrat Bourg-Centre a pour but d'engager de nouvelles politiques pour répondre aux besoins démographiques que connaît le territoire régional, promouvoir et soutenir le développement économique pourvoyeur d'emplois durables et préserver la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Considérant la politique de développement et de valorisation Bourgs-Centres Occitanie, la commune d'Aigues-Mortes souhaite continuer de s'engager auprès de la Région et de ses partenaires via la conclusion d'un avenant au contrat cadre de 2020. Cet avenant, dont le projet est joint en annexe, porte sur la période 2024-2028 et permet de mieux flécher les projets de la commune, les priorités et les axes de cohésion partenarial entre la commune, la Région et les différentes parties prenantes.

Cet avenant vise à soutenir l'investissement public local dans le but de répondre aux enjeux économiques et sociaux des territoires ruraux et périurbains et renforcer l'attractivité des territoires afin de répondre aux attentes des populations en matière de cadre de vie, mobilité, environnement, logement, accès au service et à l'emploi.

Il rentre dans le cadre d'une démarche transversale de de développement durable, transition écologique, énergétique et mobilité douce. Il prend en compte les thématiques suivantes :

- Amélioration des déplacements et de l'accessibilité tous modes confondus
- Optimisation des atouts historiques, urbains et paysagers et des avantages liés à la présence de l'eau
- Confortement du rôle d'Aigues-Mortes pour son bassin de vie

Il est rappelé enfin que la conclusion de ce contrat est de nature à faciliter la mobilisation des aides publiques pour la mise en œuvre du programme de développement et de valorisation présenté cidessus.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- D'approuver l'avenant du contrat Bourg-Centre Occitanie d'Aigues-Mortes dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le



ID: 030-213000037-20231123-DCM202374-DE

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant du contrat Bourg-Centre Occitanie d'Aigues-Mortes dont le projet est joint en annexe ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 23 novembre 2023

Le Maire, Pierre MAUMÉJEAN



Résultats du vote :

		Pour:	23	Groupe Majoritaire, S. PIGNAN
Délibération Ce	Approbation de l'avenant du contrat Bourg- Centre Occitanie pour la période de 2022- 2028	Contre :	4	J. RAMS, C. BONATO, C. VANDERBISTE, O. BERTRAND
		Abstention:	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 23/11/2023 Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le



ID: 030-213000037-20231123-DCM202374-DE

